

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : CHALAND Jean-Paul - DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne - BROUSSARD Olivier – PICHON DELOME Marie-Line – PACALON Didier - PICHON Daniel – GUERIN Alain - VEY Christophe - BROUSSARD Frédéric – CROUZET Éric

### RESULTAT CONSULTATION DES ENTREPRISES LOCAL DE STOCKAGE

Suite à l'ouverture des offres pour la construction du local de stockage, le conseil municipal décide de retenir les entreprises :

- |                             |  |                       |
|-----------------------------|--|-----------------------|
| – <b>MOUNIER Jocelyn</b>    | pour le lot 1 (Terrassement – Démolition) pour un montant de | <b>7 036.00 € HT</b>  |
| – <b>RECHATIN Serge</b>     | pour le lot 2 (Maçonnerie) pour un montant de                | <b>7 578.00 € HT</b>  |
| – <b>SARL SOUVIGNET</b>     | pour le lot 3 (Construction métallique) pour un montant de   | <b>32 852.99 € HT</b> |
| – <b>LIGNON ELECTRICITE</b> | pour le lot 4 (Electricité) pour un montant de               | <b>3 714.42 € HT</b>  |
| – <b>BONNEFOY Henri</b>     | pour le lot 5 (Plomberie) pour un montant de                 | <b>1 063.00 € HT</b>  |

Les réseaux d'évacuation des eaux usées n'étant pas prévus dans la consultation, le conseil municipal décide de demander un devis pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

### AMENAGEMENT FORESTIER SECTIONALE DU MAS DE TENCE

L'ONF propose à la commune un projet d'aménagement de la forêt sectionale du Mas de Tence sur 9 ans.

Ce projet ne prévoit pas de coupe de bois et ne reprend pas certains points évoqués lors de la rencontre entre l'ONF et la commune, notamment l'alignement de la durée de cet aménagement sur celle de la section des Béaux.

Avant de se prononcer sur ce projet, le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires et rencontrer les membres de la section pour connaître leur avis.

### SUBVENTIONS ADMR ET CATM

Pour 2018, le conseil municipal alloue une subvention de 350 € à l'ADMR de Tence et une subvention exceptionnelle de 200 € à la CATM.

### QUESTIONS DIVERSES

- SPANC : Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a procédé aux contrôles diagnostic des installations d'assainissements individuels de la commune. Ce contrôle obligatoire a lieu tous les 8 ans.  
Les propriétaires refusant ce contrôle sont passibles d'une amende de 280 €.
- Internet : Le débit internet dans certains hameaux du village est faible. Le maire propose de contacter le directeur régional d'Orange afin de l'alerter de ce problème.
- Ardéchoise : Cette année, le thème des animaux a été retenu pour la décoration du village. La 1<sup>ère</sup> réunion pour la confection de ces décorations est fixée le 25 février à 14h30.